**Règlement de concours « Rebranding Sporta »**

1. **Organisation**

Le concours commence le 17 septembre 2021 à 16h00 et prend fin le 27 septembre 2021 à 10h00.

Le concours en ligne « Rebranding Sporta » est organisé par la CSC Alimentation et Services, rue des Chartreux 70, 1000 Bruxelles, désignée ci-après « CSC Alimentation et Services » ou « l'Organisateur ».

À tout moment, l’Organisateur peut prolonger ou raccourcir la durée du concours, le suspendre ou y mettre fin, au cas où des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient.

En participant au concours, chaque participant marque son accord avec le règlement et son contenu, ainsi qu'avec toute modification et/ou décision émanant de l’Organisateur.

L’Organisateur se réserve à tout moment le droit d’apporter des modifications au règlement et/ou au déroulement du concours, ou d’annuler le concours sans avertissement préalable.

1. **Déroulement du concours et prix**

Toutes celles et tous ceux qui, entre le 13 septembre 2021 et le 27 septembre 2021, avec un même profil Facebook :

- aiment la page « ACV – CSC Sporta » (www.facebook.com/ACVsportaCSC) et

- ont exprimé un « j'aime »sur la publication du 13 septembre ayant pour titre « Concours sporta » sur la page « ACV – CSC Sporta » (appelé ci-après : la Publication)

participent au concours. Vous participez au concours en effectuant ces 2 actions sur votre propre compte Facebook au cours de la période définie. Toutes celles et tous ceux qui ont exprimé un « j'aime » sur la page « ACV – CSC Sporta » avant le 13 septembre 2021 participent au concours après avoir effectué les autres actions sur leur compte Facebook au cours de la période définie. Toute personne ne peut participer qu’une seule fois par l'intermédiaire de son compte Facebook. En annulant l'une de ces actions avant la clôture du concours, la participation au concours est elle aussi annulée.

En outre, toutes celles et tous ceux qui, entre le 13 septembre 2021 et le 27 septembre 2021, avec un compte Instagram :

aiment le compte @sporta.acv.csc et

aiment la publication du 13 septembre avec l'image de « NNN » sur le compte @sporta.acv-csc (appelé ci-après : la Publicaton) et

taguent trois personnes dans un commentaire sur la Publication et

partagent la Publication dans leur « story »

participent au concours. Vous participez au concours en effectuant ces 4 actions sur votre compte Instagram au cours de la période définie. Toutes celles et tous ceux qui ont aimé le compte @sporta.acv.csc avant le 13 septembre 2021 participent au concours après avoir effectué les 3 actions sur leur compte Instagram au cours de la période définie. Toute personne ne peut participer qu’une seule fois par le biais de son compte Instagram. En annulant l'une de ces 4 actions avant la clôture du concours, la participation à ce concours est elle aussi annulée.

Quatre gagnants seront choisis par tirage au sort.

Deux gagnants seront tirés au sort parmi les participants sur Facebook et deux gagnants seront tirés au sort parmi les participants sur Instagram.

Les gagnants du concours recevront, dans les cinq jours suivant la fin du concours, un message sur Facebook ou Instagram leur annonçant qu’ils ont gagné et leur demandant de communiquer les données requises.

Le gagnant dispose d’un délai de 5 jours à compter de la réception du message Facebook ou Instagram lui annonçant qu’il a gagné pour accepter son prix ou y renoncer. Pour accepter le prix, le gagnant devra répondre au message lui annonçant qu’il a gagné dans le délai susmentionné. Le gagnant est invité à communiquer ses coordonnées correctes (les coordonnées ne seront utilisées que pour la remise du prix, et à aucune autre fin). Aucune compensation ne sera octroyée au gagnant qui refuse le prix ou qui y renonce. Aucun message ne sera envoyé aux participants qui n’ont pas gagné. Si un participant renonce à son prix, un nouveau gagnant sera sélectionné parmi les participants.

Le prix consiste en :

* 1er prix Facebook : 2 tickets pour les Diables Rouges
* 1er prix Instagram : 2 tickets VIP pour un match de volley-ball à Roulers
* 2e prix Facebook & Instagram : Un ensemble de gadgets portant le nouveau nom de « ACV – CSC Sporta ».

Ce prix ne peut pas être échangé. Le gagnant ne pourra pas non plus réclamer la contre-valeur du prix en espèces. Un total de 4 prix est à gagner. Chaque participant ne peut prétendre qu'à un seul prix dans le cadre de sa participation.

En cas de fraude, de tricherie ou d'abus, le participant sera disqualifié

et ne recevra pas le prix.

1. **Participation**

Toute personne domiciliée en Belgique, âgée de 18 ans ou plus et affiliée à la CSC Alimentation et Services peut participer à ce concours.

Toute personne physique ne peut participer qu’une seule fois par réseau social (Facebook ou Instagram). Dans le cas où le participant participe à la fois avec son compte Facebook et son compte Instagram, le participant sera exclu du tirage au sort parmi les comptes Instagram si le participant a gagné un prix avec son compte Facebook.

Toute personne ayant participé de manière directe ou indirecte à la création et/ou à la mise à jour du concours ne peut ni s'inscrire ni gagner un quelconque prix. Cette interdiction s’applique à tous les membres du personnel de la CSC Alimentation et Services et à tous les membres de la famille de ces personnes, aux personnes domiciliées à leur adresse privée, ainsi qu'aux fournisseurs de contenu pour le concours et les membres de leur famille ou les personnes domiciliées à leur adresse privée.

L’Organisateur et/ou ses partenaires se réservent le droit de disqualifier certains participants

au concours pour l’une des raisons suivantes : toute circonstance indépendante de sa volonté, tricherie ou suspicion de tricherie des participants, violation des règles relatives aux conditions de participation, aux inscriptions et au concours, piratage des données, utilisation de profils doubles ou faux et toute autre raison que l’Organisateur estime non conforme à l’esprit du concours. Dans tous les cas précités, les décisions de l’Organisateur seront définitives.

1. **Données**

En participant au concours, le participant transmet certaines données à la CSC Alimentation et Services, à savoir ses nom et prénom, ainsi que ses coordonnées, s'agissant du gagnant, en vue de la remise du prix.

Tout participant accepte d’être contacté par la CSC Alimentation et Services sur Facebook ou Instagram dans le cas où il serait gagnant. L’Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une transmission de données personnelles erronées de la part des participants. Les données personnelles des participants au concours et des gagnants ne seront pas publiées.

1. **Règlement et approbation**

Par sa participation à ce concours, le participant accepte, sans aucune réserve ou limitation, toutes les dispositions du règlement, ainsi que toute décision prise par l’Organisateur à la suite du concours ou dans le cadre de celui-ci.

L’éventuelle nullité d’une disposition du présent règlement ne ferait pas préjudice aux autres dispositions. Pour pouvoir participer au concours, le participant doit accepter d'être lié par le présent règlement et accepter que les décisions de l’Organisateur relatives à toute question découlant du concours ou liée à celui-ci sont définitives.

Sauf pour l'envoi de ce règlement ou pour la remise des prix, ce concours ne fera l’objet d’aucune correspondance, ni d’appels téléphoniques ou autres communications.

1. **Responsabilité**

L’Organisateur ne peut être tenu responsable d’un(e) quelconque incident, accident, dommage, coût ou charge découlant de la remise du prix ou de la participation à ce concours.

La CSC Alimentation et Services ne peut être tenue responsable en cas de suspension du concours, ni en cas de problèmes relatifs à la transmission, à l’envoi ou à la réception de messages.

La CSC Alimentation et Services ne peut être tenue responsable en cas d’impossibilité de participer au concours ou en cas de rupture de connexion aux pages du concours, quelle qu’en soit la raison (équipement informatique du participant, connexions Internet, lignes publiques, réseaux d’opérateur ou panne générale). La CSC Alimentation et Services n’est pas responsable des tentatives infructueuses de participation au concours. La CSC Alimentation et Services n’est pas responsable des pertes de données ou des données corrompues pendant la transmission ou après, ni de l'inaccessibilité du concours en raison de problèmes de transmission de données.

Les participants sont informés expressément du fait que le concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou géré par les réseaux sociaux Facebook ou Instagram, ni associé à ceux-ci. Par conséquent, les participants renoncent expressément à invoquer la responsabilité des réseaux sociaux Facebook ou Instagram dans le cadre de l'organisation et du déroulement de ce concours.

1. **Vie privée**

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de ce concours sont traitées conformément au règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données).

Les informations recueillies par le responsable du traitement, la CSC Alimentation et Services, sur les personnes qui participent au présent concours, et notamment les nom, prénom, numéro de téléphone et adresse qu'elles communiquent, ne seront utilisées et traitées par la CSC Alimentation et Services que dans le cadre de l’organisation de ce concours. Dans le cadre de l’organisation du concours, ces données seront notamment utilisées et traitées à des fins de contrôle de la régularité de la participation au présent concours et de lutte contre les éventuels abus ou irrégularités et à des fins de contact et de transmission des prix dans le cas où le participant est désigné comme l’un des gagnants du concours.

Les personnes qui participent au présent concours ont le droit de consulter gratuitement les données personnelles les concernant, de les faire rectifier gratuitement si elles s'avèrent incorrectes, incomplètes ou non pertinentes, de les faire effacer, d'en limiter le traitement et de retirer leur consentement à tout moment. Les personnes qui souhaitent exercer ces droits peuvent le faire en adressant une demande écrite au service juridique de la CSC Alimentation et Services, rue des Chartreux, 70 à 1000 Bruxelles. Cette demande écrite, avec mention du concours pour lequel elles demandent à exercer l’un des droits précités, doit être datée et signée, et accompagnée d'une copie recto de leur carte d'identité. Les personnes qui le souhaitent ont le droit de saisir à tout moment l’Autorité de protection des données (+32 (0)2 274 48 00), située rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles.

**8. Litiges**

Ce concours est soumis au droit belge. Tout litige relatif à ce concours ne pourra être jugé que par les tribunaux de Bruxelles.

**9. Dispositions supplémentaires**

La totalité des frais de participation à ce concours (connexion Internet, ordinateur, etc.) est intégralement à la charge du participant. En aucun cas les participants ne pourront réclamer leurs frais de participation auprès de l’Organisateur.

*Règlement établi le 7 septembre 2021 à Bruxelles.*